

Mise en œuvre dans le cadre de la mesure n°16 proposée par le Comité interministériel de la Sécurité routière, la plateforme **HistoVec** (<https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/home>) permet aux futurs acheteurs d'obtenir gratuitement, des informations sur le « pedigree » du véhicule avant de se décider à l'acheter. La date de première mise en circulation, les changements successifs de propriétaires, les sinistres qui ont donné lieu à une procédure VRC (« véhicule à réparation contrôlée par un expert en automobile »), la situation administrative du véhicule (gage, opposition, vol), mais aussi les caractéristiques techniques du véhicule (marque, couleur, cylindrée, puissance CV, vitesse du moteur, niveau sonore, critère de pollution...) sont recensés.

Selon le ministère, Histovec s'enrichira sous peu de nouvelles données, notamment celles issues du **contrôle technique** (<http://leparticulier.lefigaro.fr/article/controle-technique-votre-diesel-peut-y-rester/>), de façon à avoir un aperçu du kilométrage du véhicule.

Comment ça marche ?

Le propriétaire qui souhaite vendre son **véhicule d'occasion** (http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1698121/3-points-a-controler-avant-d-acheter-un-voiture-d-occasion) se connecte avec son numéro de plaque d'immatriculation, ses données nominatives et des informations figurant sur sa carte grise. Le vendeur doit également fournir le certificat de situation administrative (dénommé également certificat de non-gage), au moment de la vente du véhicule, un document désormais accessible sur Histovec.

Une fois enregistré, le vendeur (particulier ou professionnel) peut partager les informations portant sur le véhicule avec l'acheteur qui en a fait la demande.

Le système français des immatriculations ayant profondément changé en 2009, Histovec ne peut pas faire remonter les informations des voitures immatriculées avant cette date. Un numéro spécial d'appel destiné aux propriétaires de ces véhicules sera mis en place prochainement.

La rédaction vous conseille

[Les conditions pour bénéficier de la prime à la conversion en 2019](http://leparticulier.lefigaro.fr/article/les-conditions-pour-beneficier-de-la-prime-a-la-conversion-en-2019/)

[\(http://leparticulier.lefigaro.fr/article/les-conditions-pour-beneficier-de-la-prime-a-la-conversion-en-2019/\)](http://leparticulier.lefigaro.fr/article/les-conditions-pour-beneficier-de-la-prime-a-la-conversion-en-2019/)

[Le palmarès 2018 des voitures les moins polluantes](http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1720245/le-palmares-2018-des-voitures-les-moins-polluantes)

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1720245/le-palmares-2018-des-voitures-les-moins-polluantes

[1 crédit à la consommation sur 2 sert à acheter une voiture](http://leparticulier.lefigaro.fr/article/1-credit-a-la-consommation-sur-2-sert-a-acheter-une-voiture)

[\(http://leparticulier.lefigaro.fr/article/1-credit-a-la-consommation-sur-2-sert-a-acheter-une-voiture/\)](http://leparticulier.lefigaro.fr/article/1-credit-a-la-consommation-sur-2-sert-a-acheter-une-voiture/)

[3 points à contrôler avant d'acheter une voiture d'occasion](http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1698121/3-points-a-controler-avant-d-acheter-un-voiture-d-occasion)

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1698121/3-points-a-controler-avant-d-acheter-un-voiture-d-occasion

[Contrôle technique : votre diesel peut y rester](http://leparticulier.lefigaro.fr/article/controle-technique-votre-diesel-peut-y-rester/)

[\(http://leparticulier.lefigaro.fr/article/controle-technique-votre-diesel-peut-y-rester/\)](http://leparticulier.lefigaro.fr/article/controle-technique-votre-diesel-peut-y-rester/)